

Référence : C.N.729.2013.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER  
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

JAPON : DÉSIGNATION DE CONCILIEATEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE V ET  
DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII  
DE LA CONVENTION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 4 octobre 2013.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateur et d'arbitre :

Juge Shunji Yanai, Président du Tribunal international du droit de la mer

Retrait :

Ambassadeur Chusei Yamada (Décédé)  
D<sup>r</sup> Soji Yamamoto, professeur émérite de l'université de Tohoku (Décédé)

Arbitres :

Juge Hisashi Owada, Juge, Cour internationale de Justice  
D<sup>r</sup> Nisuke Ando, professeur émérite de l'université de Kyoto

Le 7 octobre 2013



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.